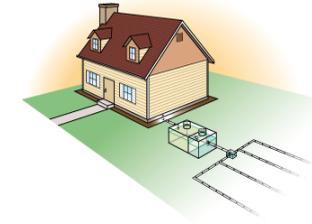


Un coup de pouce pour remettre vos installations septiques à jour



Nous vous rappelons que la Municipalité vous offre un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques. Cette initiative vise à soutenir les propriétaires dans leurs démarches de mise à jour, en conformité avec les normes environnementales provinciales. Une aide financière remboursable est offerte pour encourager des travaux essentiels, contribuant ainsi à la protection de l'environnement et à la qualité des eaux souterraines.

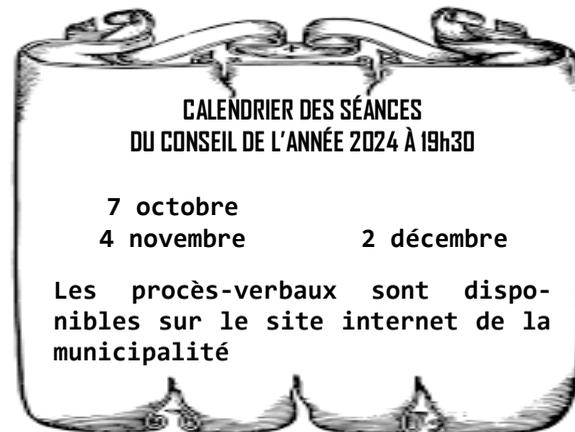
Pour plus de détails sur les critères d'admissibilité et les démarches à suivre, consultez le site de la municipalité ou contactez-nous directement au 418 775-4171 poste 2400.



Écocentre
de la Mitis

Situé au 428, av. Roger-Marcoux,
Sainte-Flavie
418 785-0055

Lundi au vendredi
8 h à 16 h 45
Samedi
8 h à 15 h 45



CALENDRIER DES SÉANCES
DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2024 À 19h30

7 octobre
4 novembre
2 décembre

Les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la municipalité

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

**70, RUE DE LA RIVIÈRE
SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE
G5H 3N8
TÉL.: 418 775-4171
FAX: 418 775-3004
COURRIEL: stjoseph@mitis.qc.ca**

www.facebook.com/munstjosephdelepage

RAPPEL VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES 2024

Les vidanges seront effectuées durant la semaine du 30 septembre au 4 octobre 2024

Veillez à ce que tout soit prêt lors de leur passage

au 418-775-4171 poste 2400



SERVICE D'URBANISME

BESOIN D'UN PERMIS DE RÉNO, DE CONSTRUCTION OU AUTRES

VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LA MUNICIPALITÉ POUR FAIRE VOTRE DEMANDE DE PERMIS. ELLE SERA TRANSMISE À M. SYLVAIN MARTINEAU POUR TRAITEMENT.

PRENEZ NOTE QU'UN DÉLAI DE 30 JOURS PEUT ÊTRE ALLOUÉ POUR L'ÉMISSION DU PERMIS. M. MARTINEAU EST DISPONIBLE LES LUNDIS APRÈS-MIDI.

VOUS POUVEZ COMMUNIQUER
AU 418 775-4171 POSTE 2400 OU AU POSTE 2403.
PAR COURRIEL:
à stjoseph@mitis.qc.ca
Et ou smartineau@mitis.qc.ca

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Octobre						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	B3	4	5
6	7	C8	9	10	11	12
13	14	15	16	B17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	B31		

RÉCUPÉRATION AU CENTRE LEPAGEOIS

CONTENANT PRÉVU POUR LA PEINTURE À L'EXTÉRIEUR.

RÉCUPÉRATION DES PILES, CARTOUCHES D'ENCRE, STYLOS ET AMPOULES

AU BUREAU MUNICIPAL



PERMIS DE BRÛLAGE OBLIGATOIRE GRATUIT

POUR BRÛLER DES RÉSIDUS FORESTIERS À LA SUITE DU NETTOYAGE DE VOTRE TERRAIN.



